

Séance du 9 septembre 2026
Délibération n°D2026-100

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois de septembre, à vingt-heures trente, le conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, régulièrement **convoqué le 2 septembre 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Didier CADAUX**, maire de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**.
La séance a été publique.

Présents : BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, PIONA Laurence, PRADAL Charlene, RAYNAL GAL Amérine, ROCHE Aude, De SAINT SERNIN Guilhem, THOMAS Rémi, TOURNIER Anaïs et VICENTE Florian

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : FAGES Christine (pouvoir à Mme DELMAS)

Absent(s) excusé(s) : /

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Quorum : 10

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Corinne DELMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

D2026-100 : Budget communal 2026 – Décision modificative n°1

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains crédits votés au budget communal 2026 afin de prendre en compte des dépenses et recettes non connues ou estimées au moment du vote.

Il propose au conseil la décision modificative suivante :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et f		12 538.00 €		
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments public		3 706.00 €		
D 618 : Divers services extérieurs		400.00 €		
D 62876 : Remboursements de frais au GFP de rattaché		1 800.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		18 444.00 €		
D 7392221 : Fonds de péréquation des ressources comm	1 990.00 €			
D 7498 : Autres reversements sur dotations et participati		2 500.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	1 990.00 €	2 500.00 €		
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 900.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 900.00 €		
R 732221 : Fonds de péréquation des ressources com. et				1 181.00 €
R 73223 : Fonds départemental des DMTO pour les co				5 278.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				6 459.00 €
R 73158 : Autres taxes / transports, véhicules et droits d				3 291.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale				3 291.00 €
R 74718 : Participations Etat - Autres				5 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				5 000.00 €
R 773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance qu				6 104.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques				6 104.00 €
Total	1 990.00 €	22 844.00 €		20 854.00 €
Total Général		20 854.00 €		20 854.00 €

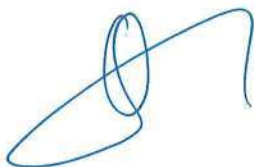
Séance du 9 septembre 2026
Délibération n°D2026-100

Le conseil municipal, Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

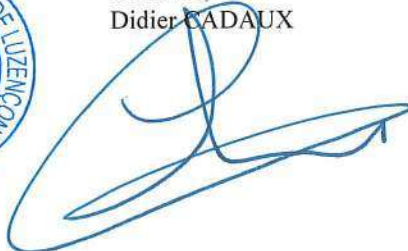
APPROUVE la proposition de Monsieur le maire.

Ainsi fait et délibéré, à SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,
Corinne DELMAS



Le maire,
Didier KADAUX



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, dans les 2 mois à compter de sa publication ou notification et transmission aux services de l'Etat, vous pouvez entreprendre contre le présent acte :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
et/ou

- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Acte rendu exécutoire 15 SEP. 2026

Après publication le :

Transmission au représentant de l'Etat le :